

MISE EN LIGNE LE 16-11-2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFERT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de novembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-158

« REJET DE SECOURS EAU »

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BAUDE, BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

Date des convocations :
16 octobre 2023

Membres présents : 8
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE**

De rejeter un secours financier à 1 personne, pour le règlement de sa dette de facture d'eau, pour un montant de 82,38 €.

Le Centre Communal se réserve la possibilité de déroger à ces dispositions, en fonction de l'évaluation de la situation sociale et financière qui lui est exposée.

Fait à ROYAN, le 6 novembre 2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 15/11/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 15/11/2023
Par délégation du Président
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Pour le Conseil d'Administration en préfecture
Le Président du CCAS
Maire de Royan
Date de télétransmission : 15/11/2023
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Patrick MARENCO